

## Règlement Complémentaire du Un Bad sur le Pont du Diable 17&18 mai 2025.

Article 1 : Le tournoi, de niveau régional, se déroulera conformément au règlement FFBaD et toute inscription entraîne l'acceptation du présent règlement. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs et joueuses de séries R6 à P à partir de minimes pour tous les tableaux (DH, DD et DX).

Article 2 : Les joueurs inscrits ont l'obligation d'avoir la licence compétition pour la saison en cours.

Article 3 : Le juge-arbitre sera Mr Jérémy MOREAU. Ses décisions sont sans appel. Le juge-arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.

Article 4 : Le tournoi est limité à 200 joueurs suivant l'ordre d'arrivée des courriers accompagnés du règlement et l'homogénéisation du nombre de participants dans chaque tableau, Article 3.1.2 tableaux par lots. Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier ou regrouper certains tableaux en accord avec le juge-arbitre et les joueurs ou joueuses concernés. Cette répartition se fera par groupe en fonction du classement CPPH par ordre décroissant que l'on pourra appeler série 1, 2, 3, etc... Le nombre de tableaux autorisés est de 2. Les inscriptions seront autorisées en mixte et doubles.

Article 5 : Les doubles se disputeront le samedi et le dimanche les mixtes. Les tableaux seront joués préférentiellement par poule de 4 avec 2 sortants.

Article 6 : les rencontres se dérouleront au gymnase Dominique Rocheteau 9, rue des Ormeaux 17420 Saint Palais sur mer, sur 5 terrains.

Article 7 : La date limite d'inscription est le 3 mai 2025 (cachet de la poste faisant foi) et le tirage au sort aura lieu le 11 mai 2025.

Article 8 : Les droits d'inscriptions sont fixés à 15€ pour 1 tableau et 20 € pour 2 tableaux. En cas de WO non justifié, les sanctions définies par la FFBAD seront appliquées (FFBaD / GdB / édition – 2018/1 - Chapitre 3.4. Les principes sportifs> Circulaire forfaits). Aucun remboursement si forfait non justifié ne sera effectué après le 11 Mai 2025.

Article 9 : Les joueurs doivent être présents dans la salle 40 min avant le début de leur match. Tout joueur absent sur le terrain 5 min après l'appel de son nom pourra être déclaré forfait par le juge-arbitre. Le temps de repos sera de 20 min minimum et le temps de prise de connaissance du terrain est de 3 min y compris le test de volants.

Article 10 : Tous les matchs se dérouleront en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désignera un arbitre ou faisant office.

Article 11 : Les volants sont à la charge des joueurs et devront être homologués FFBaD. En cas de litige, les volants officiels du tournoi sont :

- YONG PERFORMER 55 pour les joueurs classés

- YONEX MAVIS 2000 pour les joueurs NC Des boîtes de volants seront en vente sur le tournoi.

Article 12 : Les règles officielles du badminton sont celles éditées par la FFBaD édition juin 2023. Un volant touchant les structures sera remis une seule fois au service et compté « faute » durant l'échange.

Article 13 : Le Saint Palais Badminton décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel, d'incident ou d'accident.